



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 AVRIL 2024

Présent-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente

M. Marco SOLARI, Secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS et Barbara SOULIER, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Philippe ROCHETIN, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusées :

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Alexandra SAAS et Isabelle WILLIMANN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Elisabeth MESSERLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2024

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

4. Rapports des commissions

a) Environnement et infrastructures du 25 mars

b) Sociale et enfance du 27 mars

c) Commissions conjointes du 17 avril

d) Sécurité du 22 avril

- e) Aménagement et nouveaux quartiers du 22 avril
- f) Finances du 25 avril

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 140-2024 R : Crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers », à Plan-les-Ouates.
- b) D 139-2024 P : Crédit d'engagement complémentaire de 50 000 F pour la mise en œuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus à Plan-les-Ouates.
- c) D 141-2024 P : Crédit d'engagement de 127 200 000 F pour la construction des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.
- d) D 142-2024 P : Cession gratuite, vide de droits à bâtir, de la quote-part de copropriété détenue par la Commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 11'171, à la Commune de Confignon, dès l'entrée en force du PLQ d'ensemble « Les Cherpines », à Plan-les-Ouates et à Confignon.
- e) D 143-2024 P : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2023 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.

6. Questions

7. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

En l'absence de Mme Saas, **Mme Rüegger, Vice-présidente**, présidera la séance, qu'elle ouvre à 20h02. Elle excuse les absences, de Mme Saas, Mme Baillon, Mme de Mitri et de Mme Willimann. Elle salue la présence de Mme Monbaron, Maire, ainsi que celles de M. Magnin et de M. Rodriguez, Conseillers administratifs, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2024

M. Torri se réfère à son intervention après la réponse du Conseil administratif sur la question écrite relative à la motion des chevaux de trait, et relève une erreur de transcription. Le terme « malheureusement » sera remplacé par « heureusement ».

Ce procès-verbal ne suscite pas d'autre remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024, corrigé, est approuvé par 19 oui et 1 abstention.

M. Favre remercie la procès-verbaliste pour son travail.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire pour les délibérations qui seront votées ce soir débutera le 10 mai et s'achèvera le 18 juin 2024.

2.2 Visite des ateliers Blandenier

La Présidente rappelle que la visite aux ateliers Blandenier aura lieu lundi prochain 6 mai à 14h00.

2.3 Tournoi des élus

La Présidente rappelle l'invitation au Tournoi des élus du dimanche 26 mai. Inscriptions auprès de Mme Merad jusqu'au 16 mai.

2.4 Match de gala avec le FC Schtroumpfs

La Présidente rappelle que ce match aura lieu le samedi 22 juin. Inscriptions auprès de Mme Merad jusqu'au 31 mai.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

3.1 Manifestations sportives

Mme Monbaron annonce

- Urban training : du 30 avril au 15 octobre, tous les mardis à 18h15 devant la Mairie, pour un départ à 18h30
- Etape du championnat d'Europe de rugby à 7 : les samedi et dimanche 11 et 12 mai aux Cherpines avec 8 clubs internationaux présents pour se qualifier pour la finale qui se tiendra en septembre 2024.
- Tournoi des élus : le dimanche 26 mai aux Cherpines

3.2 Incivilités

Mme Monbaron annonce les incivilités suivantes pour mars 2024 :

Accident non annoncé	:	1
Déchets/Salissures	:	19
Domages à la propriété	:	2 (tentes sur le mail 2000 – 3'600 CHF)
		Plainte déposée
Tags	:	<u>5</u>
Total	:	27

3.3 Contrat local de sécurité

Mme Monbaron annonce

- Contrôle radar à la route de Bardonnex avec 345 véhicules contrôlés et 20 infractions.
- Interpellation + rapport au Ministère Public : plusieurs affaires de circulation ayant conduit à des rapports divers :

- 1 conducteur sans permis de conduire
 - 1 conducteurs sous retrait du permis
 - Cambriolages (données cantonales) : 4
 - 1 chantier
 - 1 cave
 - 2 villas
- Total à fin février 2024 : 13
Total à fin février 2023 : 13

3.4 GP Perly

Mme Monbaron annonce qu'un second atelier de travail s'est déroulé samedi passé avec les 3 équipes conceptrices, les spécialistes et le groupe de contribution. Les projets évoluent positivement en vue de réaliser cet été une image directrice finale qui soit une synthèse des éléments forts de chacun des projets. A ce stade, la volonté initiale de développer de façon importante Perly semble fortement diminuée. La parcelle située sur Plan-les-Ouates devrait permettre l'accueil de bâtiments d'activités.

3.5 PLQ 2 Cherpines

Mme Monbaron annonce que le Conseil administratif a désormais rendu son préavis positif sur le PLQ Cherpines, avec quelques demandes de précision. Le Conseil administratif de la commune de Confignon ayant demandé un délai à fin mai, le Canton ne sera pas en mesure de lancer l'enquête publique avant la rentrée de fin août / début septembre, ce qui repoussera encore son adoption finale, à mi 2025 au mieux. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission Aménagement et nouveaux quartiers.

3.6 Pôle Santé-social au Rolliet

Mme Monbaron annonce que le développeur du projet a désormais obtenu l'autorisation de construire ses deux bâtiments d'activités H1 et J, en bordure de l'arrêt de tramway à la route de Base. La réalisation devrait démarrer en juillet pour une livraison début 2027. La programmation s'affine de plus en plus et de nombreuses séances de travail sont actuellement consacrées à la gouvernance des futurs bâtiments entre les partenaires : IMAD, Hospice Général, Commune avec le poste de police, Pharmacie, maison de santé, EMS et résidence sénior, etc. La prochaine étape est la signature du DDP de la parcelle supportant le bâtiment H1 du Pôle Santé-social entre la Commune et le développeur Rolliet Activités SA.

3.7 Sport pour tous

M. Magnin annonce que Sport pour tous a commencé il y a 24 heures. Les 2 premières séances se sont très bien déroulées, avec 15 jeunes pour la 1^{ère} et un peu plus pour la 2^{ème} séance.

3.8 Abri PC - SEM

M. Magnin annonce que le premier bilan est positif, avec un taux d'occupation entre 15 et 25%. Une convention est en cours d'élaboration pour permettre à ces personnes de faire de petits travaux d'utilité publique. Des points de contacts quotidiens sont établis avec les acteurs de sécurité de toutes les parties pour assurer le bon fonctionnement de cet accueil.

3.9 Centre d'accueil de Drize

M. Magnin annonce que la Commune a fait recours contre le centre prévu à Drize par l'Hospice général et a gagné la première partie. L'effet suspensif a été réintroduit et la procédure redevient habituelle.

3.10 Plan canicule

M. Magnin annonce que Plan-les-Ouates est la première commune à Genève à installer des brumisateurs dans les préaux d'école, à Champ-Joly et au Pré-du-Camp. Il rappelle les 2 jours sans écoles en raison de la canicule à la rentrée 2023-2024. Les brumisateurs, très rafraîchissants ne refroidissent toutefois pas les classes. Pour ce faire, un système d'aération des bâtiments sera mis en place, en jouant sur la nuit et le jour.

Un courrier a été adressé aux aînés qui souhaitent être suivis en cas de canicule.

3.11 Activités du SASJ

M. Magnin annonce les événements suivants :

- L'inauguration des bancs de l'amitiés à Champ-Joly aura lieu le 3 juin, mais les bancs seront fonctionnels dès le 7 mai.
- Les correspondants allemands des élèves du CO de Drize ont été reçus dans la salle des commissions par les autorités de Plan-les-Ouates. M. Magnin a présenté les activités de la commune... en français.
- Les visites guidées se sont bien déroulées, malgré une météo un peu difficile.
- Les travaux du JAPLO avancent sans retard.

3.12 Service culturel

M. Magnin annonce les événements suivants :

- Le festival La Cour des Contes a commencé et durera jusqu'au 5 mai.
- La présentation de la prochaine saison culturelle aura lieu le 13 juin à 10h45
- Plein-Feux se déroulera à La julienne du 19 mai au 28 juin
- Le nouveau prestataire du Café julienne prendra bientôt possession des lieux.

3.13 Ressources humaines

M. Magnin annonce :

- Les postulations pour les postes de secrétaires généraux adjoints sont terminées. Nous avons reçu une centaine de dossiers. Des entretiens seront organisés après une première présélection.
- Une présentation de la situation RH a été faite en commission Finances ; les personnes intéressées peuvent s'y référer.

3.14 Sapay

M. Magnin annonce :

- La kermesse Happy Sapay le 2 mai
- Le Feuillu le 5 mai
- Le marché aux plantons tirés des potagers de Compostelle, le 5 mai également

3.15 Autres rendez-vous

M. Magnin a déposé quelques flyers sur les places, dont un qui concerne le contrat de quartier.

3.16 Concours pour la passerelle des Sciers

M. Rodriguez informe que le jury s'est réuni les 15 et 16 avril derniers. Le lauréat a été désigné et l'information sera divulguée le 22 mai prochain lors d'une présentation. Les Conseillers municipaux recevront une invitation en bonne et due forme.

3.17 Mobilité douce sur la route de la Galaise

M. Rodriguez informe que les travaux pour la réalisation d'un axe de mobilité douce sur la route de la Galaise ont commencé en mars dernier. Il s'agit du tronçon entre la route de St-Julien et la route de Base.

3.18 Subvention pour les abonnements TPG-Uniréseau-CFF

M. Rodriguez se réfère à la motion pour une aide de CHF 300.- pour les abonnements TPG-Uniréseau-CFF. Entre septembre 2022 et septembre 2023, le nombre d'habitants abonnés a augmenté de 58,6%, ce qui porte le nombre de personnes porteuses d'un abonnement annuel à 33% de la population. Sur ces 33%, 81% ont pris leur abonnement via les réseaux de la commune, les autres directement auprès des TPG.

Une analyse de la fréquentation des TPG a été faite à différents arrêts de la commune de septembre 2022 à septembre 2023. Celle-ci est très nettement en hausse, notamment à la route de Saconnex-d'Arve avec entre 47 et 50% de passagers supplémentaires. Sur la route de St-Julien, une augmentation de 20% est constatée à chaque arrêt. Dans la zone industrielle, les augmentations vont jusqu'à 81% (nouveaux arrêts). D'autres arrêts enregistrent une baisse de fréquentation, par exemple à Saconnex-d'Arve Dessus (-4,36%) et à la route d'Annecy (-5 à -7%).

Les chiffres seront détaillés lors de la prochaine commission Environnement et infrastructure.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f.

a) Environnement et infrastructures du 25 mars

b) Sociale et enfance du 27 mars

c) Commissions conjointes du 17 avril

M. Solari mentionne la présentation des mesures pour le trafic de transit et ne se retrouve pas dans la conclusion qui dit que « les Conseillers municipaux présents sont en faveur de mesures légères, tout en étant conscients que d'autres mesures doivent être prises par le canton de Genève et la France pour réduire le nombre de véhicules en provenance de l'extérieur du canton ». Son positionnement personnel est en effet en faveur de mesures dites « moyennes », expliquées dans le rapport, avec les mesures d'accompagnement en matière de mobilité intra muros pour la population

d) Sécurité du 22 avril

e) Aménagement et nouveaux quartiers du 22 avril

f) Finances du 25 avril

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

- a) **D 140-2024 R : Crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers », à Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 140-2024 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 19 mars 2024. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 25 mars 2024, a préavisé favorablement par 5 oui et 1 abstention, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 25 avril 2024.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 140-2024 R par 20 oui, soit à l'unanimité.

- b) **D 139-2024 P : Crédit d'engagement complémentaire de 50 000 F pour la mise en œuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus à Plan-les-Ouates.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 139-2024 P (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 20 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que le plan de site de Saconnex-d'Arve Dessus est à l'étude depuis quelques temps, et de nouveaux éléments nous sont demandés. Il s'agit en l'occurrence d'intégrer un diagnostic agricole, raison pour laquelle ce crédit complémentaire est demandé. Le dossier a été présenté en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

M. Thorimbert constate que toutes les explications ont été données en commission, et il propose de voter cette délibération sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le principe de vote sur le siège de cette délibération, ce qui est accepté par 20 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 139-2024 P par 20 oui, soit à l'unanimité.

- c) **D 141-2024 P : Crédit d'engagement de 127 200 000 F pour la construction des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 141-2024 P (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 20 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'un dossier complet, assez volumineux, a été remis aux Conseillers municipaux. Le PLQ du Rolliet se situe à l'angle de la route de Base et du chemin du Pont-du-Centenaire. La Commune y détient des droits à bâtir, dans la 1^{ère} pièce urbaine qui se trouve en bordure de la route de Base. 2 immeubles seront réalisés avec 101 logements locatifs, 52 logements en droit de superficie pour un établissement pour les personnes âgées, 54 logements en PPE, ainsi qu'un parking de 210 places voitures, 77 places 2-roues motorisés, et 578 places vélos et vélos-cargos. Le devis général des bâtiments figure en annexe de la délibération, ainsi que les plans financiers. Vu l'importance du dossier, une présentation est prévue en commission conjointe. Nous arrivons à bout touchant pour les autorisations de construire ; nous devrions recevoir ces prochains jours la confirmation que les travaux pourront débuter. Le Conseil administratif travaille en ce moment sur ce qui sera mis en place pour permettre la vente et la

location de ces futurs appartements, avec une information dès le mois de juin, probablement sur un site internet dédié, à l'intention des personnes qui souhaiteraient acquérir un appartement. On y trouvera notamment la liste des documents à rassembler, les conditions pour pouvoir s'inscrire et tous les détails de cette promotion. Mme Monbaron propose de renvoyer la délibération en commission.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commission conjointe. Celle-ci aura lieu le 14 mai à 20h.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commission conjointe de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération D 141-2024 P en commission conjointe du 14 mai à 20h00 par 20 oui, soit à l'unanimité.

- d) **D 142-2024 P : Cession gratuite, vide de droits à bâtir, de la quote-part de copropriété détenue par la Commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 11'171, à la Commune de Confignon, dès l'entrée en force du PLQ d'ensemble « Les Cherpines », à Plan-les-Ouates et à Confignon.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 142-2024 P (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 20 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que Implénia a acquis un certain nombre de parcelles, dont la celle en question, n° 11'171, qui se situe sur la commune de Confignon au bord de l'Aire, et pour laquelle Confignon avait conclu une convention avec Implénia pour qu'elle revienne à la Commune une fois que Implénia aura réalisé ses droits à bâtir. Confignon a l'intention d'y réaliser un équipement public, la « Maison de l'Aire ».

La Présidente informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe du vote sur le siège de cette délibération au vote du Conseil municipal, lequel accepte avec 20 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 142-2024 P par 21 oui, soit à l'unanimité.

Ndlr : le vote est dans ce cas à la majorité qualifiée, la Présidente doit voter.

- e) **D 143-2024 P : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2023 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 143-2024 P (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 20 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez présente un tableau des comptes 2023. Les dépenses se montent à CHF 112'683'366.57, soit CHF 19'035'770.57 de plus que prévu. Les revenus sont de CHF 136'736'866.47, soit CHF 42'273'467.47 de plus que prévu. Le résultat net s'élève à CHF 24'053'499.90, soit CHF 23'237'696.90 de plus que prévu au budget. L'autofinancement est de CHF 32'872'493.28.

Le bénéfice opérationnel de CHF 24 mios se compose du bénéfice d'exploitation de 9,7 mios et du bénéfice financier de 14,3 mios. L'excédent de revenus est de 24 mios.

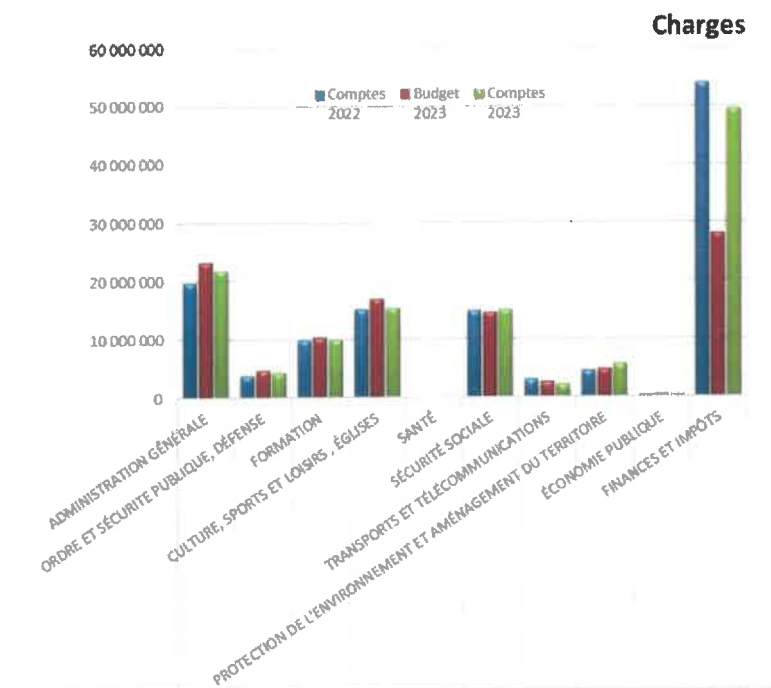
Les investissements (patrimoine administratif et financier) se composent de dépenses brutes à hauteur de CHF 29'707'884.12 et de recettes pour CHF 2'954'293.39, soit une dépense nette de CHF 26'753'590.73.

Le total du bilan est de CHF 651'056'303.11, le capital propre de CHF 505'839'637.54 (77.70%) et les capitaux de tiers de CHF 145'216'665.57 (22.30%).

La dette brute s'élève à CHF 76'107'475 (diminution de 446'650), à un taux d'intérêt moyen de 0,729% (en hausse de 0,006%). La répartition long terme – court terme est de 86,06% et 13,94%.

Le graphique de l'évolution dans le temps des comptes de résultats montre une forte hausse en 2023. Cela s'explique par la revalorisation d'une partie du patrimoine financier.

Répartition des dépenses du compte de résultat 2023 :



Le surplus de dépenses de charges est de CHF 24'422'608.42, dont à déduire 1'016'772.51 déjà votés. Le montant des dépassements à approuver est donc de CHF 23'405'835.91. Le principal dépassement concerne les charges du patrimoine financier (CHF 21.4 mios).

Les non-dépensés s'élèvent à environ CHF 5,4 mios.

Au niveau des écarts budgétaires, on note un fort dépassement (plus de CHF 40 mios) pour le compte finances et impôts.

Les recettes fiscales pour les personnes physiques ont légèrement diminué, mais sont supérieures au budget de CHF 2,8 mios. Des correctifs ont été apportés à hauteur de CHF -4,3 mios pour l'impôt à la source.

Les recettes fiscales pour les personnes morales dépassent le budget de CHF 10,9 mios. Des correctifs ont été apportés à hauteur de CHF -1,7 mios. Une provision de CHF 1,339 mios sur risque sur estimation est maintenue.

Les recettes de la taxe professionnelle sont supérieures de CHF 1,3 mios par rapport au budget. Les correctifs sont de CHF +3,6 mios.

Les recettes du patrimoine financier (immeubles) sont de CHF 6'993'919,25 hors imputations internes et réévaluations, soit +1'185'101,25 par rapport au budget 2023 et +844'071,79 par rapport aux comptes 2022. La réévaluation partielle du patrimoine financier s'avère positive de 1,88 mio, soit 22,02 mios pour les dépréciations pour les terrains et 23,9 mios pour les revalorisations des bâtiments.

Les investissements (patrimoines administratif et financier) se composent de dépenses brutes de CHF 29'707'884,12 (dont 21'682'975.38 pour le patrimoine administratif et 7'994'908,74 F pour le patrimoine financier), et de recettes de CHF 2'954'293.39. Les dépenses nettes sont dès lors de CHF 26'753'590.73.

Le total du bilan augmente de CHF 26'378'690.96, le solde au 31 décembre est de CHF 651'056'303,11. À l'actif, on enregistre des augmentations du patrimoine financier de 16,4 mios et du patrimoine administratif de 10.0 moi. Au passif nous avons des augmentations des capitaux tiers de 2,3 mios et des capitaux propres de 24,1 mios.

La dette est de CHF 76'107'475 au 31.12.23 (-0,45 mio), avec un taux moyen 0.729 % (en hausse de +0,006 %). La répartition des emprunts est la suivante : BCG 49.52% - Postfinance 29.89% - Assurances 20.59%.

En conclusion, les éléments suivants ressortent des comptes 2023 :

- Augmentation du bilan grâce à notre effort d'investissement
- Résultat des biens fonds du patrimoine financier : CHF 6.99 mios
- Recettes fiscales largement supérieures à ce qui était attendu, avec des correctifs sur les personnes morales et l'impôt à la source
- Réévaluation nette du patrimoine financier de 1.88 mio
- Très bonne santé de nos entreprises au vu de l'augmentation de la TPC et des nouvelles arrivées
- Il ne faut pas mésestimer les coûts des infrastructures des Cherpines et ses frais de fonctionnement

La délibération D 143-2024 propose

- Approbation des comptes annuels
- Approbation du compte de résultats
- Approbation du compte des investissements
- Approbation du bilan
- Approbation des montants des dépassements budgétaires
- Attributions au 1.1.2024 (2,1 mios au fonds de rénovation des immeubles)

M. Rodriguez préconise le renvoi de la délibération en commission Finances.

La Présidente informe que le Bureau préconise également un renvoi en commission Finances.

M. Torri remercie M. Rodriguez pour sa présentation et se réjouit de poser quelques questions en commission Finances.

M. Thorimbert remercie également M. Rodriguez pour sa présentation. Il remarque cependant que si les Conseillers municipaux ont accès aux informations détaillées, ce n'est pas le cas du public, nombreux ce soir. Il demande s'il est envisageable, par souci de transparence, que la présentation de ce soir soit mise rapidement sur le site internet de la commune. Il pense que les chiffres pourraient confirmer ou infirmer certains propos, surtout en prévision de la prochaine campagne électorale. Cela permettrait en outre de valoriser le travail important fait pour mettre au point cette présentation.

M. Rodriguez répond que les chiffres pourraient être publiés en annexe du PV de cette séance.

M. Thorimbert s'attendait à cette réponse, mais comme la séance est publique, il ne voit pas pourquoi remettre à plus tard la publication de ces chiffres. Cela permettra aussi au public qui viendra à l'approbation de ce PV de mieux comprendre ce que nous aurons voté.

M. Magnin ajoute que la séance est publique en effet, mais pas le document.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de la délibération en commission Finances au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération D 143-2024 P en commission Finances par 20 oui, soit à l'unanimité.

6. QUESTIONS

Squatter

Mme Ferri Elias informe qu'il y a un squatter dans une cave de son immeuble. Il s'agit d'une personne qui habitait dans l'immeuble et qui s'est séparée de son épouse. Malgré l'intervention de la police et plusieurs messages à la régie, il semblerait qu'il ait le droit d'occuper la cave car il est toujours en possession du bail. Il n'y a pas d'eau courante, pas de sanitaires, pas de fenêtres.

M. Rodriguez a en effet vu certains échanges à ce sujet. Le bail de cette cave serait à son nom.

Application « Genève en poche »

M. Solari se réfère au à la séance du 12 décembre dernier, où il avait posé une question en lien avec l'application « Genève en poche » qui permet aux personnes témoins ou victimes de harcèlement d'effectuer un signalement à la police municipale et d'être accompagnées pour un dépôt de plainte. Il a demandé s'il était pertinent de former des agents de la police municipale dans ce sens. et il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de problème pour ce type de situation.

Or, il a pris connaissance dans le dernier numéro de Ouverture de la « situation alarmante sur le harcèlement de rue qui est en légère augmentation ». 75% des habitantes interrogées ayant de 15 à 34 ans, ont déclaré avoir été victimes au moins une fois de ce type d'infraction, au cours des 5 dernières années. **M. Solari** pense donc qu'il serait opportun de former les agents de la police municipale et demande s'il est possible de prévoir ce genre de formation.

Mme Monbaron répond que l'application « Genève en poche » est actuellement utilisée par la Ville de Genève et 5 grandes communes. Elle permet de faire spontanément un signalement, sans intervention d'un agent de la police municipale. Nous attendons de voir le bilan obtenu par les communes qui utilisent l'application. **Mme Monbaron** précise que le diagnostic local de sécurité ne différencie pas les degrés de harcèlement, qui peuvent être perçus très différemment selon les personnes (sifflement, attouchement, propos déplacés, etc.). Le bilan des communes indiquera les différents types de signalements. Nous attendons aussi de voir comment les communes traiteront ces informations.

M. Solari précise qu'il existe des modules de formation. Une telle formation serait pertinente, même pour appuyer une minorité de personnes qui viendraient se plaindre.

Mme Monbaron se renseignera sur les formations des agents, notamment de ceux qui viennent de sortir de l'école. Il est possible que certains aient suivi ces modules.

Porte-drapeau à la cérémonie du 1er juin

M. Haas relève que l'année dernière, il n'y avait aucun agent municipal pour le port du drapeau de Plan-les-Ouates lors de la cérémonie du 1er juin. Il demande s'il est possible de prévoir une

personne pour la cérémonie de cette année ou de le remplacer par une personne de l'administration.

Mme Monbaron répond que certaines années, le drapeau était porté par un pompier de la commune. Les effectifs de la police municipale sont un peu réduits en ce moment. Un porteur-drapeau sans uniforme pourrait paraître bizarre. La question sera discutée.

Chemins d'Humilly et de Maronsy

M. Thorimbert se fait le porte-parole d'un habitant de Saconnex-d'Arve Dessus concernant les ornières sur les chemins d'Humilly et Maronsy. Il demande quelle est la stratégie de la commune pour ces deux chemins, jugés dangereux par cet habitant, et quelle est la responsabilité de la Commune en cas d'accident ou de dégâts.

M. Rodriguez répond que des réparations sont faites année après année. Des discussions ont lieu avec la commune de Bardonnex pour savoir s'il convient de fermer le chemin d'Humilly, notamment en raison du trafic de transit entre la route d'Annecy et le reste de la commune.

Antenne de télécommunication à Saconnex-d'Arve Dessus

M. Thorimbert se fait toujours le porte-parole du même habitant de Saconnex-d'Arve Dessus, cette fois concernant l'antenne de l'Aberieu qui vient d'être construite. D'après cet habitant, la Commune devrait aller plus loin dans la procédure judiciaire. Il demande quelle est la stratégie de la Commune en matière d'antennes de télécommunications, et s'il est possible de prévoir une information officielle dans le magazine « Ouverture ». Il demande aussi si le plan de site de Saconnex-d'Arve Dessus permettra l'implantation d'une antenne dans une zone agricole.

M. Rodriguez répond que depuis la présente législature, le Conseil administratif a décidé de faire opposition à chaque demande d'installation d'antenne sur le territoire de la commune. Il est vrai qu'à chaque fois, la Commune est déboutée. Par principe, nous persistons à faire opposition systématiquement.

7. DIVERS

Tournoi de Rafroball

M. Dupraz annonce que le club de Rafroball propose de constituer une équipe de Conseillers municipaux pour le prochain tournoi, qui aura lieu le samedi 14 septembre de 11h00 à 19h00. M. Dupraz répondra favorablement et souhaite trouver 4 autres volontaires.

Concours pour la passerelle des Sciers

M. Thorimbert remercie le Conseil municipal de l'avoir désigné comme suppléant dans le jury du concours pour la passerelle des Sciers. Il a ainsi pu passer 4 journées extraordinaires et enrichissantes avec des personnes très intéressantes.

« Ouverture »

M. Favre mentionne le journal « Ouverture » du mois d'avril et plus particulièrement les communications des partis. Le PLR a manqué sa publication pour une raison indépendante de sa volonté et M. Favre regrette que ce manquement accidentel soit mis en exergue.

Arnaque potentielle

M. Favre alerte d'une potentielle arnaque. Deux personnes ont sonné à sa porte prétendant venir pour un massage sous ordonnance. M. Favre n'étant pas concerné, ces deux personnes sont reparties et il a aussitôt prévenu la police municipale.

Contrat communal de quartier La Chapelle – Les Sciens

M. Solari remercie les Conseillers municipaux de l'avoir élu comme représentant pour le contrat intercommunal La Chapelle-Les Sciens ; c'est pour lui un grand bonheur de participer à cette aventure et de voir des projets émanant des habitants se concrétiser. Le processus peut paraître parfois lent, mais il est porteur de ce sens premier du geste démocratique qu'est la participation. Il présente quelques projets concrétisés, notamment le « poulailler communautaire », une association des poulets de Compostelle, le « totem de réparation des vélos » qui a été inauguré samedi dernier. D'autres projets sont en cours de réalisation, comme la « Slackline » qui sera située à côté de la Bistoquette, l'« atelier de conversation en français, de partage d'outils de gestion de situations pratiques par l'écriture », l'action « stop mégots », démarche préventive pour garder le quartier propre, ainsi que la « Lecture à voix haute » prévue le 22 mai prochain.

Afin de mieux faire comprendre la nature d'un contrat de quartier, le comité de pilotage a décidé de réaliser un clip avec la participation des jeunes de la Boîte qui ont monté le scénario. Ce clip a été diffusé dans différentes classes de l'école primaire et depuis, deux projets ont déjà été déposés par des élèves.

M. Solari diffuse ce clip.

Atelier choral

M. Torri remercie la Commune, au nom de l'atelier choral, pour les subventions accordées et il se dit très heureux de participer en tant que choriste à cette aventure intense en émotions. 2 représentations ont déjà eu lieu, et une troisième est prévue à Neuchâtel le week-end prochain. La salle du Victoria Hall était comble

Concert de la Musique municipale de Plan-les-Ouates

M. Favre remercie l'atelier choral pour sa magnifique prestation au Victoria hall. Il profite de l'occasion pour annoncer la prochaine prestation de la Musique municipale de Plan-les-Ouates prévue le 25 mai prochain à 20h, à l'Espace Vélodrome.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 21h30.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

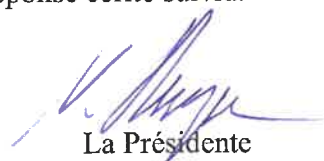
Distillerie de Saconnex-d'Arve

M. Buchs dépose un document avec douze questions concernant la distillerie de Saconnex-d'Arve. Ce document sera traité comme un courrier et une réponse écrite suivra.



Le secrétaire

Marco SOLARI



La Présidente

Nathalie RUEGGER

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Environnement et infrastructures du 25 mars
- b) Sociale et enfance du 27 mars
- c) Commissions conjointes du 17 avril
- d) Sécurité du 22 avril
- e) Aménagement et nouveaux quartiers du 22 avril
- f) Finances du 25 avril

Annexe 1

D 140-2024 R : Crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers », à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 139-2024 P : Crédit d'engagement complémentaire de 50 000 F pour la mise en œuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus à Plan-les-Ouates.

Annexe 3

D 141-2024 P : Crédit d'engagement de 127 200 000 F pour la construction des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

Annexe 4

D 142-2024 P : Cession gratuite, vide de droits à bâtir, de la quote-part de copropriété détenue par la Commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 11'171, à la Commune de Confignon, dès l'entrée en force du PLQ d'ensemble « Les Cherpines », à Plan-les-Ouates et à Confignon.

Annexe 5

D 143-2024 P : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2023 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 30 avril 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 25 mars 2024 à 20h00

1. D 140-2024 Crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers », à Plan-les-Ouates

M. Gaillard, du service des constructions et de l'aménagement, répond à toute une série de questions et propositions de la part des commissaires portant notamment sur les plantations prévues, les places de stationnement pour voiture pour les visiteurs de la Bistoquette, des 2 roues (vélos et scooters), le porche situé de l'ancienne propriété, les arbres fruitiers, les places de jeux, l'emplacement pour décharger les commandes de la future épicerie du quartier, etc...

M. Gaillard y répond dans la mesure de ses connaissances car une grande partie des sujets évoqués relèvent de décisions de la coopérative de la Bistoquette qui va en assumer les coûts, car sur sa parcelle.

La commission préavise favorablement par 5 oui et 1 abstention

2. M 41-2024 P : « Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation en faveur des personnes à mobilité réduite, en situation de handicap ou d'âge avancé, à la piscine de Pré-du-Camp »

Le traitement de cette motion, renvoyée en commission lors du Conseil municipal du 19 mars 2024, est reporté à la prochaine séance.

Le rapporteur : Denis Thorimbert
26 mars 2024

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 30 avril 2024

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du jeudi 27 mars 2024 / 20h00

Sociale & Enfance :

1) Présentation de la politique jeunesse et enfance.

Etude menée avec le bureau Serdaly & Ankers, avec l'implication des centres FASE et notamment les Présidents des Commissions Sociale et enfance et Aménagement et nouveaux quartiers.

Mise en place de la feuille de route de la politique jeunesse, pour intégrer 5 axes thématiques, visant à accompagner les enfants et les jeunes de 4 à 25 ans, préparer les perspectives et enjeux pour l'avenir et l'aménagement des nouveaux quartiers à venir, comme les Cherpines.

2) Point de situation 5%, destiné à la vie de quartier, en partenariat avec l'association APRÈS, réseau de l'économie sociale et solidaire.

3) Explication sur le 0.9 Coopération au développement, promotion des droits humains et aide humanitaire.

Le taux alloué fixé à 0.9% des charges du budget global de la commune déposé par le Conseil Administratif, soit la somme de CHF 659'700.- en 2024.

- 4) Point de situation des projets AMIG Drize et Cherpines. La commune va faire opposition au projet Drize.

Divers :

- 1) Point de situation faisant suite aux événements du week-end du 23 au 24 mars au Vélodrome.

Les auteurs de ces troubles ont été identifiés.

- 2) Un banc de l'amitié sera installé à Champ-Joly, à l'image du banc de l'amitié installé au SAPAY.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Mars 2024

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 30 avril 2024

RAPPORT DES COMMISSIONS CONJOINTESLieu : Salle du Conseil municipal – MairieDate et
heure : Mercredi 17 avril 2024 à 19h00**Présentation des propositions de mesures pour le trafic de transit (D 84-2022)**

A la suite du vote par le Conseil municipal, le 13 décembre 2022, d'un crédit d'étude de 55 000 F afin de réaliser une étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier de Plan-les-Ouates, le Conseil administratif a organisé 3 ateliers, ouverts à la population de la commune.

Les mesures pour limiter ce trafic de transit ont été présentées au public lors du 3^{ème} atelier le 6 mars dernier et sont disponibles sur le site de la commune. Le Conseil administratif doit désormais analyser les propositions faites et faire prendre les décisions pour diminuer ce trafic.

Les mesures proposées sont classées en 3 niveaux d'ambition :

1. **Légères**, avec les objectifs suivants : sécuriser, dissuader, par des mesures telles que des zones 30, des éléments de modération de trafic, la sensibilisation, la prévention et la répression.
2. **Modérées**, avec les objectifs suivants : favoriser, restreindre, par des mesures telles que gestion des carrefours (feux), réaménagement des carrefours, l'interdiction de certains mouvements, la mise en sens unique de certains tronçons.
3. **Sévère**, avec fermetures physiques de certains tronçons et interdictions en tout temps de certains mouvements.

Si l'objectif est de diminuer le trafic de transit, quels que soient les mesures prises, il y aura un impact sur les mouvements des habitants de Plan-les-Ouates tant pour leurs déplacements à l'intérieur du territoire de la commune, que pour en sortir ou y entrer.

Les conseillers municipaux présents sont en faveur de mesures légères, tout en étant conscients que d'autres mesures doivent être prises par le canton de Genève et la France pour réduire le nombre de véhicules en provenance de l'extérieur du canton.

Le rapporteur : Denis Thorimbert

19 avril 2024

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 30 avril 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE
--

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : lundi 22 avril à 18h30

1. Incidents quartier du Vélodrome du 22 mars 2024

Le sergent, Monsieur Pascal Chenaux, nous présente les événements survenus dans le quartier du Vélodrome le vendredi 22 mars 2024.

Une discussion animée a lieu au sein de la commission.

La rapporteuse: Anita De Mitri, le 22 avril 2024

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 30 avril 2024

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure : Lundi 22 avril 2024 à 20h00

Lieu : Mairie – Salle des Commissions

1. Communications du conseil administratif :

- a) Plan de site de Saconnex d'Arve dessus: présentation du projet destiné à l'enquête technique

Mme Delley nous fait une présentation complète, le canton nous demande un diagnostic agricole en supplément, puis en détail la majorité des bâtiments ainsi que les nouvelles aires de construction, des questions fournies de la part de participants qui ont toutes eu réponse.

- b) Plan directeur communal : présentation des modifications effectuées en fonction des remarques des services du canton et stratégie zone 5

Mme Delley nous fait une présentation à nouveau très complète des retours de l'état de Genève, ainsi que les modifications faites. Toutes les questions des commissaires ont trouvé une réponse.

Le rapporteur : Cédric Epenoy

Le 22 avril 2024

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 30 avril 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Date et heure : Jeudi 25 avril 2024 à 20h00

Lieu : Mairie – Salle des Commissions

1) D 140-2024 : Crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciars », à Plan-les-Ouates

Mario Rodriguez présente le projet d'aménagements extérieurs des Sciars.

Le crédit d'engagement total de 1.4 millions CHF est développé et expliqué. Le début des travaux est prévu pour juin 2024 avec une finalisation pour mars/avril 2025.

La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

2) Présentation de la situation RH de la commune de Plan-les-Ouates – bilan et perspectives par Xavier Magnin, Conseiller administratif et Alexandra Trolliet, responsable RH

Divers indicateurs et chiffres sont donnés afin de cibler la situation RH de la Commune: profils; absentéisme; prévisions et emplois jeunes.

Le secteur RH et ses tâches sont également présentés.

Le rapporteur remplaçant

- François Haas



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 140-2024**
Séance du 30 avril 2024

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 400 000 F pour la réalisation des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers », à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu la réalisation du concours paysagiste visant à définir les aménagements extérieurs du périmètre des Sciers début 2017 et la décision du jury du 31 mars 2017 retenant le bureau d'architectes-paysagistes In Situ,

vu la signature le 16 juin 2022 de l'acte d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) entre la Commune de Plan-les-Ouates et la coopérative d'habitations La Bistoquette et l'autorisation de construire DD 114'020, délivrée le 23 juin 2022, portant sur la réalisation des immeubles B, C et D de ladite coopérative,

vu la modification des aménagements paysagers sur le périmètre desdits immeubles au regard des évolutions des aménagements du quartier et du projet de la coopérative d'habitation La Bistoquette,

vu la convention de mutualisation des frais de réalisation du quartier entre les différents propriétaires et promoteurs du quartier des Sciers, signée le 1^{er} novembre 2018, qui indique notamment la prise en charge de la plaque urbaine par la Commune sur son futur domaine public et la prise en charge des montants dépassant les 150.-/m2 sur la partie de la plaque urbaine sous domaine privé,

vu la délibération D 88-2022 votée par le Conseil municipal le 13 décembre 2022 relative au crédit d'engagement de 70 000 F pour les études desdits aménagements,

vu le résultat de la procédure d'appel d'offres lancée en décembre 2023 pour la réalisation de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation des Sciers, menée conjointement avec l'appel d'offres pour la réalisation des aménagements extérieurs de la coopérative La Bistoquette,

vu l'exposé des motifs EM 140-2024, de mars 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation des aménagements des espaces publics de la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 400 000 F, y compris les études préalables, destiné à la réalisation des aménagements de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de construction (immeubles B, C et D) du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 400 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette totale prévue de 1 400 000 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

SCA/YG/phz/bg #547 – SF/PL – 30.04.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 139-2024**
Séance du 30 avril 2024

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 50 000 F pour la mise en œuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus à Plan-les-Ouates

Vu la pression urbaine et la nécessité de protéger les hameaux historiques de la Commune et leurs paysages associés,

vu la délibération D 63-2022 relative à la mise en œuvre d'un plan de site à Saconnex-d'Arve Dessus, votée par le Conseil municipal le 26 avril 2022,

vu la nouvelle obligation d'intégrer un diagnostic agricole aux nouveaux plans de site, information transmise à la Commune ultérieurement au vote de la délibération D 63-2022,

vu le courrier de la Commune à l'OCAN en date du 30 août 2022 demandant une participation financière aux coûts non prévus du diagnostic agricole et la réponse négative de l'OCAN le 6 octobre 2022,

vu les coûts supplémentaires pour réaliser ce diagnostic et l'intégrer au travail en cours sur le plan de site,

vu la proposition de modification de zone pour la parcelle N°5663, afin d'y réaliser un bâtiment pouvant accueillir un espace à destination des habitants de Saconnex-d'Arve Dessus, et le mandat complémentaire nécessaire pour mettre en œuvre cette modification de zone,

vu l'exposé des motifs EM 139-2024, d'avril 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les études supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 50 000 F destiné à compléter le crédit d'engagement voté le 26 avril 2022.

3. D'amortir la dépense énoncée au point 2 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 26 avril 2022.

SCA/ED/phz/bg - #590 – SF/PL – 30.04.2024



Législature 2020-2025
 Délibération **D 141-2024 P**
 Séance du 30 avril 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'engagement de 127 200 000 F pour la construction des immeubles F et H2 sis dans le périmètre du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu la volonté des autorités municipales de procéder à la réalisation du périmètre Le Rolliet,

vu la possession par la Commune de Plan-les-Ouates de 28'974 m² de droits à bâtir logements dans le PLQ N° 30'043-529 « Le Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018, représentant un total 27.35 % des droits à bâtir logements totaux dudit périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir communaux en totalité dans la pièce urbaine « Ea » et représentant 100% des îlots « F » et « H2 » ainsi que 54.2% de l'îlot « G » de ladite pièce,

vu la délibération D 49-2021 de 3 500 000 F approuvée par le Conseil municipal en date du 19 octobre 2021 pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

vu la volonté de la Commune de réaliser des immeubles avec une mixité de catégories de logements afin de répondre aux besoins de l'ensemble de ses communiens et ce, conformément à l'application de l'article 4a LGZD,

vu la volonté de permettre la réalisation, sur 4 577 m² SBP environ, par la Commune, pour le compte de la Fondation René et Kate Block, d'un Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées mixte (IEPA) dans l'îlot H2 en bordure du futur pôle santé,

vu la volonté de la Commune de permettre une réelle qualité et diversité architecturale sur le périmètre du Rolliet en organisant un concours d'architecture SIA 142 pour la réalisation de ses droits à bâtir logements pour les îlots « F » et « H2 »,

vu les résultats dudit concours, suite au jury du 16 juin 2021, retenant les bureaux Sylla Widmann Architectes et B+S Ingénieurs Conseils, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu les résultats des appels d'offres à mandataires techniques pour compléter l'équipe pluridisciplinaire avec notamment des ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire et électricité,

vu la délibération D 58A-2021 approuvée par le Conseil municipal en date du 8 février 2022 décidant d'ouvrir un crédit d'étude de 12 860 000 F en vue de la construction des immeubles F et H2, selon le PLQ No 30'043-529 « Le Rolliet », approuvé par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu la mutation parcellaire No 34/2024, élaborée par le bureau Haller Wasser, géomètre à Carouge, qui créera les nouvelles parcelles N^{os} 7753, 7754, 7755 et 7756 liées aux immeubles Fa et Fb, et N^{os} 7757, 7758, 7759 et 7760 liées aux immeubles H2a et H2b,

vu la requête en autorisation de construire des immeubles F et H2 déposée le 30 juin 2023 sous le numéro DD 327'399 et acceptée en date du 18 mars 2024,

vu les plans financiers initiaux des bâtiments F et H2 joints à l'autorisation de construire DD 327'399,

vu la convention d'échange de catégories des droits à bâtir logement réalisée entre la Commune et la Fondation Emma Kammacher au sein du PLQ Le Rolliet,

vu la convention de réservation signée le 21 décembre 2023 entre la Commune et la Fondation René et Kate Block stipulant l'engagement à réserver la mise à disposition de la parcelle N°7758 par le biais de la constitution future d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) avec le bâtiment IEPA érigé dessus dont la rédaction est en cours auprès de l'étude de Me Geiger et qui fera l'objet d'une délibération ad hoc,

vu les informations transmises régulièrement aux Conseillers municipaux sur l'avancée du projet lors des commissions aménagements et certaines en conjointes,

vu l'exposé des motifs EM 141-2024, d'avril 2024, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui , X non et X abstentions

1. De construire sur le périmètre du Rolliet, 4 immeubles d'habitations de 4, 6,7 et 9 étages sur rez, qui se présentent de la manière suivante :

- **Immeuble Fa, sis sur les parcelles 7753 et 7755** - Un bâtiment locatif ZD de 81 logements, correspondant à environ 327.5 pièces ;
- **Immeuble Fb, sis sur les parcelles 7754 et 7755** - Un bâtiment en propriété par étage ZD vente de 3'507.7 m², soit 28 logements, correspondant à environ 128 pièces ;
- **Immeuble H2a, sis sur les parcelles 7757 et 7759** - Un bâtiment avec une partie en propriété par étage ZD vente de 2'818.3 m², soit 26 logements, correspondant à 105 pièces ; et une autre partie en locatif ZD de 20 logements, correspondant à environ 96 pièces ;
- **Immeuble H2b, sis sur les parcelles 7758 et 7759** - Un bâtiment représentant un Immeuble avec encadrement pour personnes âgées subventionné LUP (IEPA), soit 52 logements, correspondant à environ 160 pièces.

Soit un total estimé pour ce périmètre de :

- **101 logements locatifs, correspondant à environ 423,5 pièces,**
- **52 logements en IEPA – LUP, correspondant à environ 160 pièces,**
- **6'326 m2 de logements en PPE, soit 54 logements, correspondant à environ 233 pièces,**
- **Un parking de 218 places voitures, 77 places pour 2 roues motorisées et 578 places pour la mobilité douce.**

Le coût total selon les plans financiers initiaux déposés en annexe de l'autorisation de construire DD 327'399, se monte à 132 963 020 F, y compris le terrain et les frais d'étude. Le coût total de l'opération financée se décompose de la manière suivante :

Terrain, frais annexes	2'541'665
Construction	106'123'110
Aménagements extérieurs	3'246'240
Taxes	2'002'425
Frais financiers et divers	5'204'690
Honoraires de pilotage	2'928'200
Imprévus et divers	2'657'000
Péréquation	0
Sous total	124'703'330
Terrain, acquisition	8'259'690
Coût total plans financiers initiaux	132'963'020
Réserve conjoncturelle	2'500'000
Coût global opération financée	135'463'020

Soit une répartition des plans financiers initiaux par catégorie :

Immeubles ZDloc	(Fa et H2a1)	64'273'660
Immeubles PPE	(Fb et H2a2)	44'081'295
Immeuble IEPA	(H2b)	24'608'065
Total		132'963'020
Coût global opération financée		135'463'020
Terrain, acquisition		-8'259'690
Différence d'arrondi		-3'330
Total crédit d'engagement		127'200'000

Le financement de cette opération est assuré de la manière suivante :

Emprunt (80%)	108'370'000
Apport Commune (20%)	27'093'020
Coût total	135'463'020

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de **127 200 000 F** (coût de construction moins acquisition des terrains), pour la construction des bâtiments Fa, Fb, H2a et H2b, sis au périmètre Le Rollet. Les crédits d'engagement votés précédemment sont compris dans ce montant pour la part affectée au patrimoine financier, soit les délibérations D 57-2016, D 146-2018, D157-2019, D,08-2020, D 194-2020, D 204-2020, D 49-2021, D 58-2021.
3. D'autoriser le Conseil administratif à financer ces travaux par un ou des emprunts contractés auprès d'établissements financiers pour un montant maximum de **108 370 000 F**.
4. De destiner les bâtiments Fa et H2a2 à usage locatif au sein du patrimoine financier de la Commune de Plan-les-Ouates.
5. D'autoriser le Conseil administratif à vendre en propriété par étage les immeubles Fb et H2a1, soit les 54 appartements au prix moyen pondéré de 7 472 F par mètre carré, ainsi que 44 places de

parking, selon les plans financiers initiaux déposés auprès de l'Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière (OCLPF) avec l'autorisation de construire et contrôlés en mars 2024. Le prix de vente brut étant estimé à 50 877 926 F, duquel il faut déduire les frais de vente de 950 000 F (frais de commercialisation au complet et suivi acquéreurs), soit un prix de vente total net estimé de 49 927 926 F. Le gain net estimé de 6 123 722 F, étant comptabilisé en revenus dans le compte de résultats.

6. De comptabiliser les dépenses et les recettes prévues à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
7. D'autoriser le Conseil administratif à vendre le bâtiment H2b (IEPA) à la Fondation René et Kate Block au montant du prix de revient final.
8. D'octroyer à la Fondation René et Kate Block, à titre onéreux, un droit de superficie distinct et permanent, d'une durée de 99 ans, sur la parcelle N° 7758, de la Commune de Plan-les-Ouates, sise dans le PLQ Le Rollet, propriété de la Commune, en vue de la construction d'un IEPA, selon le plan de servitude établi le 19.03.2024 par M. Frédéric Wasser, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi par Me Blaise Geiger, le montant de la rente annuelle étant fixé à 68 982 F ,
9. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous les actes authentiques, ainsi que tous les actes en lien avec la réalisation desdits immeubles, notamment :
 - Divisions de parcelles, créations de dépendances, ajustements et créations de servitudes et droits de jouissance ;
 - Constitutions de cédules hypothécaires ;
 - Mises en propriété par étage et établissement du règlement d'administration et d'utilisation des locaux ;
 - Promesses de vente, droits d'emption et actes de vente.
10. De charger le Conseil administratif de demander l'exonération partielle du paiement des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier vu l'utilité publique de cette opération.

SCA/VLM/phz/bg/#157'801– SF/PL – Avril 2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 142-2024**
 Séance du 30 avril 2024

DELIBERATION

relative à la cession gratuite, vide de droits à bâtir, de la quote-part de copropriété détenue par la Commune de Plan-les-Ouates de la parcelle N° 11'171, à la Commune de Confignon, dès l'entrée en force du PLQ d'ensemble « Les Cherpines », à Plan-les-Ouates et à Confignon

Vu la promesse de cession gratuite de la parcelle N° 11'171, vide de droits à bâtir, signée les 4 et 18 novembre 2021 entre la Commune de Confignon et la société Implenia SA mais non inscrite au registre foncier,

vu la demande impérative de la Commune de Confignon que cette cession soit reprise par les futurs acquéreurs de la parcelle N° 11'171 dont la Commune de Plan-les-Ouates fait partie intégrante et inscrite dans l'acte d'achat-vente de ladite parcelle en cours de rédaction et qui doit être signé par devant Me Cédric Schneider, Notaire à Genève,

vu la délibération D 125-2023 votée par le Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates le 17 octobre 2023 et entrée en force le 5 décembre de la même année relative au crédit d'engagement de 7 580 000 F en vue de l'acquisition d'une quote-part maximale correspondant aux deux tiers (2/3) des parcelles N°s 10'014, 10'120, 10'564 et 11'171, sises dans le périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines, en zone de développement 3, à Plan-les-Ouates et à Confignon,

vu le PLQ d'ensemble « Cherpines » N° 517-529-30'087 qui doit paraître en enquête publique dans le courant de l'été 2024 et qui précise, notamment :

- Que la parcelle N° 11'171 sise sur le territoire de la Commune de Confignon soit cédée gratuitement à son domaine public, vide de droits à bâtir, pour y réaliser un équipement public, « La Maison de l'Aire ».
- Que conformément à la teneur de l'article 12 du règlement dudit PLQ :
 - o Alinéa 1 - Les constructions sises sur ladite parcelle peuvent être conservées par la Commune en vue exclusivement de la réalisation d'équipements publics en lien avec la valorisation de l'environnement et du vallon de l'Aire.
 - o Alinéa 2 - Les droits à bâtir inhérents à ladite parcelle seront intégralement garantis aux cédants et reportés.

vu l'exposé des motifs EM 124-2024, d'avril 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter, selon la demande de la Commune de Confignon, la cession gratuite, vide de droits à bâtir, de la parcelle N°11'171, sise sur le territoire de ladite Commune ce, dès l'entrée en force du PLQ « Cherpines » N° 517-529-30'087.
2. D'accepter la création d'une servitude au profit de la Commune de Plan-les-Ouates permettant à cette dernière de garantir, à son profit, le transfert des droits à bâtir dont elle garde la propriété vers un autre bien-fonds dont elle est propriétaire dans le périmètre dudit PLQ « Cherpines ».
3. De prendre acte que cette cession gratuite, vide de droits à bâtir, avec possibilité de maintien des constructions est conforme aux dispositions réglementaires prévues par ledit PLQ « Cherpines » (plan et règlement).
4. De prendre note que la cession citée au point 1 et l'inscription de la servitude mentionnée au point 2 ne seront effectives qu'à l'entrée en force du PLQ « Cherpines », toutes voies de recours écartées et ne pourra se faire que pour autant que la Commune devienne propriétaire de ladite parcelle.
5. D'accepter que les frais à charge de la Commune de Plan-les-Ouates soient imputés sur la délibération D 125-2023 (création d'une servitude au profit de la Commune) et comptabilisés à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'ensemble des actes authentiques qui découlent de cette opération.

SCA/PhZ/bg #598 – SF/PL – 30.04.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 143-2024 P**
 Séance du 30 avril 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2023 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant :
 - de 124 194 928.37 F, dont à déduire les imputations internes de 11 511 561.80 F, soit net **112 683 366.57 F** aux charges
 - et de 148 248 428.27 F, dont à déduire les imputations internes de 11 511 561.80 F, soit net **136 736 866.47 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **24 053 499.90 F**

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :

- résultat opérationnel de 24 053 499.30 F
- et résultat extraordinaire de 0.00 F

3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant :
 - de 21 682 975.38 F aux dépenses
 - et 2 875 553.94 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 18 807 421.44 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023 totalisant à l'actif et au passif un montant de 651 056 303.11 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de 23 405 835.91 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'alimenter le fonds de rénovation des immeubles locatifs à raison de 2 100 000 F valeur 1^{er} janvier 2024.

Annexe : comptes annuels 2023 dans leur intégralité

SF/PL – 02.04.2024 – PLO #161876

